



LINKY : Ne vous laissez pas désinformer !

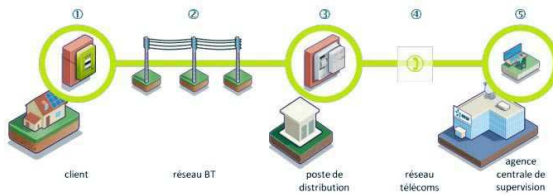
A l'heure du déploiement de ces compteurs communicants, une grande campagne de communication est en cours pour vous persuader que c'est dans votre intérêt et qu'ils sont sans danger. Prenez quelques minutes pour lire le document suivant, qui relativise certaines informations entendues par vos concitoyens, telles que :

- Linky n'est pas dangereux pour la santé
- La consommation sera mesurée en temps réel et transmise, une fois par jour. Linky n'émet pas en permanence.
- Linky crée des emplois
- Linky est gratuit
- Linky va faire baisser vos factures
- Linky vous permet de ne pas être facturé sur des estimations de consommation
- Linky n'est pas un outil de surveillance et il est protégé contre les attaques
- Linky n'est pas intrusif
- Linky est sûr et fiable
- Les compteurs appartiennent à ERDF, vous ne pouvez leur en refuser l'accès
- Linky est obligatoire
- Vous serez prévenu de l'installation du Linky un mois avant
- Il y a une pénalité si vous refusez
- On peut vous couper l'électricité si vous refusez
- Peu de gens refusent Linky

ILS VOUS DISENT...	MAIS EN FAIT...
<p data-bbox="96 228 611 331">Linky n'est pas dangereux pour la santé :</p> <p data-bbox="73 376 633 834"><i>France Bleu</i> : "L'association Robin des toits dénonce l'émission de radiofréquences classées comme "peut-être" cancérigènes par l'Organisation mondiale de la santé. "Le compteur Linky utilise, pour communiquer, la technologie des courants porteurs en ligne : le signal circule dans les câbles du réseau électrique, jusqu'au poste de distribution du quartier, en se superposant au courant électrique, répond ERDF, qui assure que Linky "émet moins qu'un téléphone portable, qu'une box wifi, qu'un four à micro-onde ou qu'une télévision."</p> <p data-bbox="73 879 633 1098">Contrairement aux rumeurs, Linky n'utilise pas d'ondes radioélectriques pour transmettre les informations. Il communique <i>via</i> des câbles électriques déjà existants, comme ceux de la télé ou du téléphone.</p> <p data-bbox="73 1142 633 1278"><i>France Bleu</i> : Pour communiquer, Linky envoie un signal crypté sur le circuit électrique vers un concentrateur, lequel le relaie via le réseau de téléphonie GPRS à ERDF.</p>	<p data-bbox="656 209 2168 384">Linky n'émet pas de micro-ondes dans votre maison, contrairement à un téléphone portable ou une box en wifi, par exemple, mais, dans le cadre du nouveau système, les Poste de Distribution d'ERDF enverront dans tout le réseau, y compris votre maison, lieu de travail, etc... un signal par impulsions de CPL (courant porteur en ligne), auquel le corps ne s'habitue pas (assimilé à de la pollution électrique appelée "électricité sale" ou "Dirty Electricity" en anglais), qui est nocif pour le corps, même si les fréquences utilisées sont plus basses que celles des micro-ondes.</p> <p data-bbox="656 424 1850 456">Voir les travaux de scientifiques canadiens comme Samuel Milham ou de Magda Havas sur ce sujet :</p> <p data-bbox="656 472 2179 512"><i>High Frequency Voltage Transients Associated With Increased Cancer Incidence in Teachers in a California School, Samuel Milham, AMERICAN JOURNAL OF INDUSTRIAL MEDICINE (2008)</i></p> <p data-bbox="656 536 1973 560"><i>Biological Effects of Dirty Electricity with Emphasis on Diabetes and Multiple Sclerosis, Magda Havas, Electromagnetic Biology and Medicine (2006)</i></p> <p data-bbox="656 600 2168 695">Ce CPL est fait pour des câbles blindés : toute votre installation électrique dans les murs, et tous les appareils électriques émettront des radiations nocives pour la santé à plus de 2m, donc dans TOUTE votre habitation, sur une portée de 2 m de tous les câbles.</p> <p data-bbox="656 719 2168 815">On veut vous faire oublier que les consommations seront transmises des concentrateurs de rue vers les points de collectes ERDF, non par un réseau câblé, mais via des micro-ondes, comme celles de la téléphonie mobile : c'est-à-dire celles dont des milliers d'études indiquent déjà des effets nocifs sur l'organisme. Voir par exemple:</p> <ul data-bbox="707 839 2168 1166" style="list-style-type: none"> - le très célèbre rapport BioInitiative, publié en 2007, et qui compile les effets biologiques néfastes constatés par cette technologie par plus de 1400 études – Rapport validé et publié par l'EEA (Agence Européenne de l'Environnement), et validée par le Parlement Européen par un vote du 04/09/2008. http://www.robindestoits.org/Le-rapport-BIOINITIATIVE-Aout-2007-resume-des-conclusions-scientifiques-sur-les-effets-sanitaires-de-la-telephonie_a45.html - ou le documentaire "Take Back your Power" sous titré en français : https://www.youtube.com/watch?v=aVCob3E1eq0, qui évoque, entre autre, les impacts des micro-ondes sur la santé (maux de tête, insomnies, vertiges, acouphènes, manque d'appétit, fatigue, eczéma, asthme, palpitations cardiaques, problèmes de concentration, d'apprentissages et de mémorisation, hyperactivité des enfants, et cancers), qui sont connus par exemple de l'armée Américaine depuis au moins 1972 (Rapport déclassifié de la US Navy). <p data-bbox="656 1198 2179 1262">ERDF se garde bien de parler de ces centaines de milliers de mini antennes-relais supplémentaires, qui seront installées un peu partout dans nos villes et villages et qui augmenteront largement le « brouillard électro-magnétique » qui nous entoure.</p> <p data-bbox="656 1286 2179 1342">Pour information : "Le General Packet Radio Service ou GPRS est une norme (protocole réseau) pour la téléphonie mobile dérivée du GSM et complémentaire de celui-ci, permettant un débit de données plus élevé. On le qualifie souvent de 2,5G ou 2G+" (Wikipedia).</p>

ILS VOUS DISENT...

Le système Linky



"Le compteur respecte les normes sanitaires définies aux niveaux européen et français. »

MAIS EN FAIT...

7 Fiche CRIIREM sur les compteurs communicant – février 2015

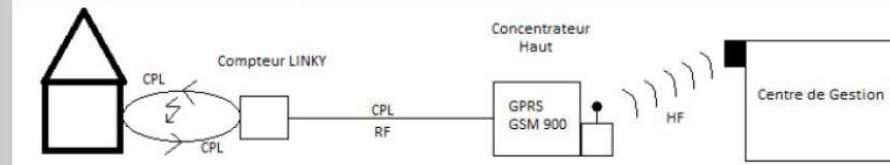
Prospections

Transmission, le bulletin du (riirem #18)

Mise à jour : Compteurs communicants

Dans notre Transmission n°13 de septembre 2013, nous avons présenté des généralités sur les compteurs à télé-relevés ; aujourd'hui en raison de nombreuses demandes, nous avons décidé de présenter une mise à jour sur leur fonctionnement suite à nos expertises réalisées sur de nombreux sites.

1) Concernant les compteurs électriques LINKY :



Le schéma ci-dessus explicite l'emploi d'un système CPL (Courant Porteur en Ligne) qui utilise, via le compteur, le courant électrique 50 Hertz comme porteuse pour des radiofréquences (9 à 150 kiloHertz) récupératrices des données d'informations sur la consommation du lieu de vie.

Le CPL est ensuite connecté à un concentrateur haut qui communiquera les données enregistrées par un système GPRS-GSM 900 en émettant des hyperfréquences (HF) de type GSM 900 Mégahertz vers un centre de gestion eRDF.

Les normes ne vous protègent pas, car elles ne prennent en compte que l'effet thermique (échauffant) des ondes, et considèrent qu'il n'y a pas d'effets à des seuils d'exposition inférieurs, alors que des milliers d'études prouvent le contraire. Nos normes sont par exemple 100 fois plus permissives que les normes Suisses, Russes, Chinoises ou Autrichiennes.

Le Parlement Européen, suite au rapport Bioinitiative, constate dès Septembre 2009 que : « que les limites d'exposition aux champs électromagnétiques fixées pour le public sont obsolètes dès lors qu'elles n'ont pas été adaptées depuis la recommandation du Conseil du 12 juillet 1999 relatives à la limitation d'exposition du public aux champs électromagnétiques (0 Hz à 300 GHz), que ces limites ne tiennent évidemment pas compte de l'évolution des technologies de l'information et de la communication ni, d'ailleurs, des recommandations préconisées par l'Agence Européenne pour l'Environnement ou encore des normes d'émission plus exigeantes prises, par exemple, par la Belgique, l'Italie ou l'Autriche et qu'elles ne tiennent pas compte des groupes vulnérables comme les femmes enceintes, les nouveau-nés et les enfants. »

http://www.robindestoits.org/Resolution-du-Parlement-europeen-Textes-adoptes-au-04-09-2008_a515.html

Les Assurances ne couvrent plus les risques associés aux Champs Electro-magnétiques depuis 2001, donc, quand votre santé est ruinée, vous êtes tout seul... et le principe de précaution devrait s'appliquer, puisque les rayonnements induits par les fréquences du CPL et des antennes-relais associées au déploiement sont classées potentiellement cancérogènes par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) depuis 2011.

ILS VOUS DISENT...	MAIS EN FAIT...
<p>France Info : "Ce nouveau compteur est présenté comme un "tueur silencieux" , celui qui amène "la mort a domicile", la "preuve" par l'image avec un film qui circule sur internet dans lequel on voit une personne mesurer les rayonnements électromagnétiques à l'intérieur d'une maison, l'appareil réagi vivement, ca fait peur, sauf que l'appareil utilisé pour cette séquence est inadapté pour ce genre de tests. On retrouverait les mêmes mesures dans une maison dépourvue de compteur Linky.</p> <p>Deux organismes indépendants ont effectué des tests cette fois avec les bons appareils. Pour le laboratoire d'essais CEM de Toulouse, le rayonnement des compteurs Linky est similaire à celui des compteurs bleus électroniques.</p>	<p>Le film décrié est celui de l'association Next-Up, qui commence à avoir beaucoup de succès sur internet, ce qui affole ERDF et ses agences de communication :</p> <p><i>Linky = Produit toxique : La preuve, le reportage</i> / https://www.youtube.com/watch?v=EhJbLJvouvi</p> <p>Il ne serait pas fiable, mais le problème, c'est que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les distances de sécurité trouvées correspondent aux données trouvées par le CRIIREM (5 m des compteurs, et 2 m des câbles de la maison, donc, des murs, planchers, plafonds où passent ces câbles) - Dans un article pour GreenIT, Alexandre Tichit, Responsable des projets "immotiques & domotiques" au sein de la société CIDEL France, indique : <p>« Le CPL génère assez de perturbations électromagnétiques (sur les communications ondes courtes) pour être interdit à l'aéroport du Luxembourg et dans tous les sites militaires de l'OTAN. » et</p> <p>« Certains pays tels que la Suisse, la Suède, et la Norvège ont fortement réglementé l'utilisation du CPL. Cette technologie est même parfois interdite dans les écoles et les hôpitaux. »</p> <p>http://www.greenit.fr/article/materiel/reseau/cpl-attentions-aux-ondes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans un reportage pour France 3 Bretagne, Carl Chatagnon, physicien, explique les rayonnements du CPL https://www.facebook.com/STOPCOMPTEURSLINKYEAUGAZELECTRICITE/videos/464691057047626/?video_source=pages_finch_main_video - Même l'armée de terre attire l'attention sur les effets rayonnants du CPL dans un réseau électrique non blindé (Voir L'article de Transmissions Magazine N° 53 de novembre 2007 sur les travaux de recherches du laboratoire de sécurité du CRESAT, concernant « les conséquences du rayonnement électro-magnétique du CPL lié à sa propagation au travers du réseau secteur d'un bâtiment test de 2m sur 5 en zone rurale » et qui indique : « La conclusion de cette étude est de souligner qu'en dépit de l'attractivité de la technologie CPL, due en particulier à son déploiement simple et rapide, des risques de perturbations induites ne doivent pas être négligés). C'est un risque pour le matériel médical à domicile. - L'Université Européenne Telecom Bretagne a réalisé une étude scientifique sur le rayonnement du CPL (Thèse de Doctorat Amilcar Mescco Département : Micro-ondes) qui prouve les rayonnements importants du CPL dans l'habitation (Voir : « Etude des émissions électromagnétiques CPL large-bande : caractérisation, modélisation et méthodes de mitigation »)

Extraits :

- « Les fils électriques des réseaux basse et moyenne tension n'ont pas été initialement conçus pour propager des signaux de communication à des fréquences supérieures à 1 kHz. »
- « Dès lors, les fils de cuivre utilisés pour la transmission du signal utile réagissent comme une antenne, et une partie de la puissance transmise est rayonnée. »

Analyses du rayonnement du réseau des prises électriques du réseau électrique domestique
Caractérisation et modélisation du rayonnement CPL dans un environnement domestique

(Ndlr exemple : une chambre à coucher)

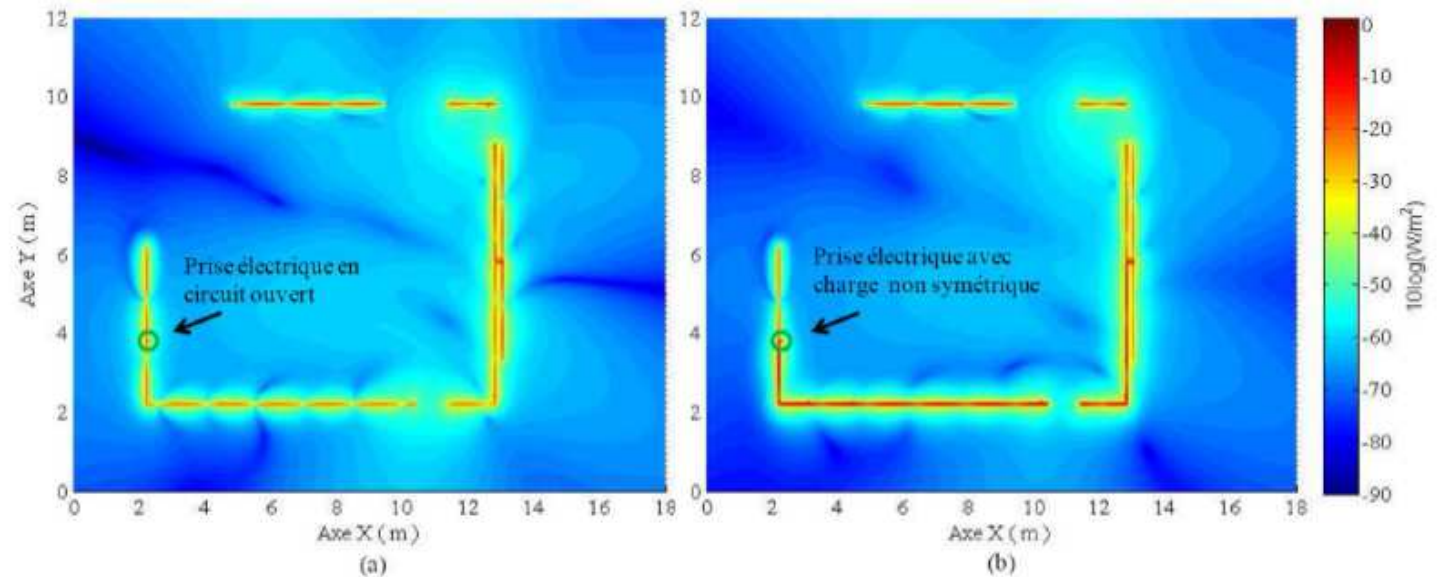


Figure 3.32 Rayonnement sans (a) et avec (b) une charge non symétrique connecté à une prise électrique

(Ndlr : La modélisation du radiatif en KHz du CPL dans une pièce d'une maison - ex. chambre par les câbles électriques. A gauche sans aucun appareil branché sur les prises, à droite avec un appareil branché donc une prise avec charge)

ILS VOUS DISENT...	MAIS EN FAIT...
<p>Quant au CRIIREM, organisme indépendant, la recommandation est la suivante, se tenir à au moins deux mètres d'un compteur Linky pour n'avoir aucun impact et pour les concentrateurs la distance recommandée est de cinq mètres "</p>	<p>Le gouvernement et ERDF n'ont fait aucune étude d'inocuité sur leurs compteurs (tout comme ce qui s'est passé en Amérique du Nord ou en Australie) et s'abritent derrière un unique rapport du CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electro-Magnétiques) pour le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication) pour prétendre qu'il n'y a pas d'impact. Or, comme ils n'ont retenu aucune des mises en garde données par l'étude, Pierre le Ruz, Directeur du CRIIREM dit à ce propos "C'est une présentation très malhonnête de notre expertise !" – journal " L'Âge de faire" n° 98 juin 2015. Par ailleurs, dans une interview pour Place Gre'Net, de la ville de Grenoble, Pierre le Ruz indique, pour cette étude réalisée en 2011 : « <i>C'est scandaleux ! s'insurge Pierre Le Ruz. Cette étude avait été réalisée sur du matériel expérimental qui n'a rien à voir avec la technologie déployée aujourd'hui ! Ce que l'on avait validé n'est pas applicable.</i> »</p>
<p>La consommation sera mesurée en temps réel et transmise, une fois par jour. Linky n'émet pas en permanence.</p>	<p><u>Etonnant comme on peut entendre des choses contradictoires dans la presse en ce moment</u></p> <p>Linky permettrait un suivi "en temps réel" de nos consommations (selon Pierre Bouvier : Responsable ERDF pour le Déploiement Linky en région Nord : "Les informations sont envoyées en temps réel au transformateur de proximité, puis tout est transmis au siège d'ERDF à Lyon") – La Voix du Nord</p> <p><u>Comment un « suivi en temps réel » est-il possible, s'il n'émet qu'une fois par jour ?</u> <u>En fait il s'agit bien d'un suivi en continu a intervalles de temps très brefs !</u></p>
<p>Linky crée des emplois</p> <p>" Sur la Grande Région Midi Pyrénées/Languedoc Roussillon, le déploiement du compteur Linky va créer une centaine d'emplois. Pour la Haute-Garonne, c'est la société Oti, à Cugnaux, qui a obtenu le marché. Une partie des compteurs Linky est fabriquée par le groupe "Cahors Maec" dans le Lot. Quant aux anciens compteurs, ils sont recyclés par l'entreprise de travail adapté "Envoi-Hands" à Colomiers." France Bleu</p>	<p><u>On vous parle aussi de la fabrication future des compteurs dans le Poitou, et des "emplois" créés par l'installation des compteurs, mais ces emplois sont conjoncturels.</u></p> <p>Quand les compteurs seront fabriqués, et posés, ces "emplois" disparaîtront, et <u>on ne vous parle pas de tous les emplois réguliers pour relever les compteurs et faire de petites interventions sur place, qui seront définitivement supprimés, eux.</u></p>

ILS VOUS DISENT...	MAIS EN FAIT...
<p style="text-align: center;">Linky est gratuit</p> <p>"Ni le compteur Linky ni sa pose ne vous seront facturés", promet ERDF. Ce sont "les gains engendrés par le nouveau compteur (diminution des pertes, des données fraudées et des interventions) qui viendront couvrir les dépenses engagées" dans ce titanesque projet à 5 milliards d'euros. <i>Sud Ouest</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qui se souvient que le compteur devait d'abord être facturé, lors de la pose, mais que, vu la réaction des usagers, il a été décidé ensuite qu'il serait présenté comme "gratuit" ? - Croyez-vous qu'ERDF sortira 5 milliards d'euros de sa poche ? D'ailleurs, voyez ce que dit l'Humanité à ce sujet (http://www.humanite.fr/compteurs-linky-et-gazpar-les-communes-ont-leur-mot-dire-593478) <p><u>"Rappelons que la pose du Linky et la dépose de l'ancien compteur sont gratuites, de même que le compteur lui-même. Cependant un décret du 31 août 2010 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité prévoit que le financement soit assuré par les consommateurs via le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) à raison de 1 à 2 euros par mois prélevés sur les factures d'électricité... jusqu'à atteindre le coût du compteur Linky (de 120 à 240 euros).</u></p> <p><u>Sans oublier la CSPE (contribution au service public de l'électricité) qui est passé à 27 centimes d'euro par kWh le 1er janvier 2016 et qui sert aussi à financer ce type de dispositif.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quand ils disent "Diminution des pertes et des données fraudées", d'où pensez-vous que cet argent sortira ? De vos poches. - Aux USA, dans certains états, les factures des usagers ont monté plusieurs mois avant la pose des compteurs intelligents, pour commencer à les payer - voir documentaire "Take Back your Power" sous titré en français : https://www.youtube.com/watch?v=aVCob3E1eq0 - C'est un projet qui coûtera des milliards, et encore, l'étude de chiffrage faite par Cap Gémini pour la France ne prenait pas en compte le coût du renouvellement des compteurs dans 10 ou 15 ans (ce qui est un maximum, quand on connaît la rapidité d'obsolescence des appareils électroniques de communication de nos jours), contrairement à l'étude Ernst and Young pour l'Allemagne, qui a décidé de ne pas déployer ces compteurs à marche forcée comme en France. <p>Source : Santépublique-éditions.fr : http://www.smartgrids-cre.fr/media/documents/070308_CapG_etudeCRE.pdf</p> <p>« Ce rapport du 8 mars 2007 précise, p. 27, que « <u>la durée de vie des matériels est de 15 ans pour les compteurs et de 10 ans pour les concentrateurs</u> » et mentionne, p. 38, que « leur remplacement dès la deuxième génération n'est pas pris en compte »</p> <p>Et voyez ce témoignage édifiant suivant, toujours rapporté par Annie Lobé sur ce site, qui indique :</p> <p>« Et il ne faut pas croire ceux qui prétendent qu'aujourd'hui, la <u>durée de vie des concentrateurs</u> est de 20 ans. Philippe Faugeras, qui dirige la société Webdyn fabricant des puces pour les concentrateurs du système Linky, rencontré le 8 octobre 2015 sur le salon Smart city/Smart grid, avoue avec une franchise désarmante, en réponse à la question : « <u>Comment avez-vous fait pour allonger la durée de vie de 10 à 20 ans ?</u> » : « <u>Dans vingt ans, je ne serai plus là. On m'a demandé de signer pour garantir une durée de vingt ans et j'ai signé. C'est tout !</u> »</p> <p>http://www.santepublique-editions.fr/alerte-linky-le-nouveau-compteur-electrique-evolue-un-fiasco-technique-industriel-financier-et-sanitaire.html</p>

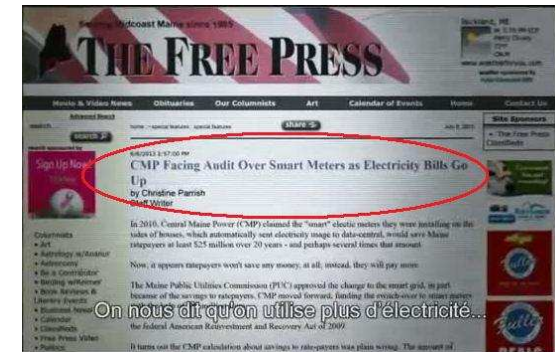
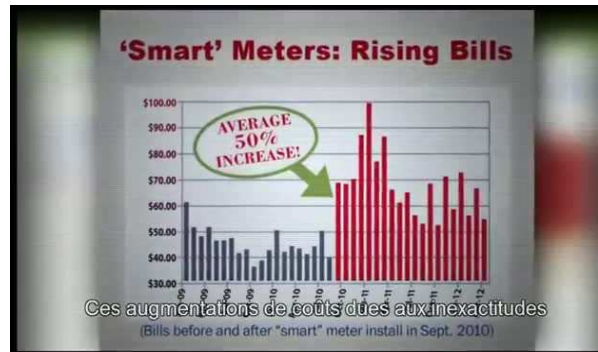
ILS VOUS DISENT...

Linky va faire baisser vos factures

"L'argument phare pour vanter Linky, c'est qu'il inciterait à consommer de l'électricité avec plus de modération, car le client pourra suivre sa consommation journalière sur un portail internet sécurisé. La Commission de régulation de l'énergie estime les économies possibles à 1%." **France Bleu**

MAIS EN FAIT...

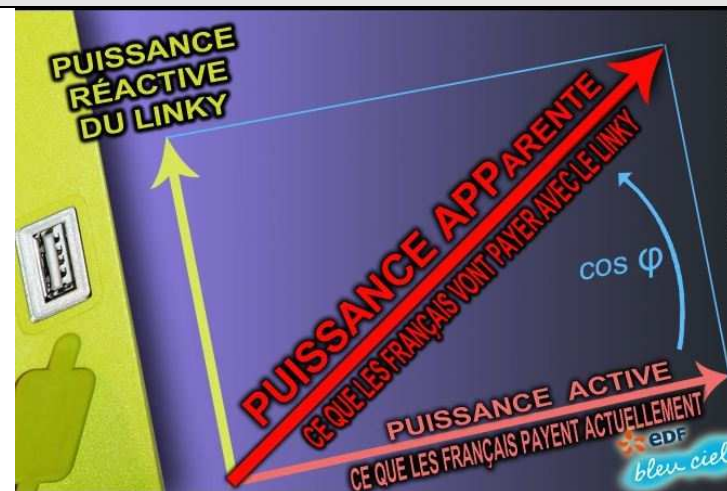
Alors là, ça serait très étonnant, car les factures des usagers ont au contraire augmenté significativement partout où des compteurs communicants ont été installés (Amérique du Nord, Australie, etc... : voir le film "Take Back your Power" <https://www.youtube.com/watch?v=aVCob3E1eq0>) (exemple = CMP doit faire face à un audit concernant les compteurs «intelligents» alors que les factures d'électricité augmentent)



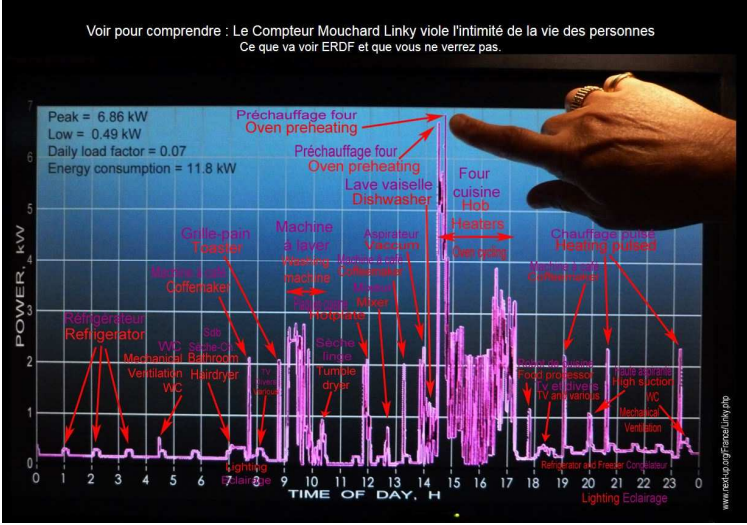
- De fait, comme le dénonce l'UFC que choisir, les compteurs Linky sont très sensibles aux dépassements même très ponctuels de consommation, contrairement à nos compteurs actuels. Donc, **cela contraint beaucoup d'usagers à souscrire un abonnement plus important, et donc plus cher, pour éviter que leur compteur ne "saute" en permanence**, comme s'en plaignent des usagers des zones de test (voyez le powerpoint fait par Annie Lobé, sur le site Santépublique-editions.fr) Voir également l'article de *l'Est Républicain* : **Nancy : Linky fait disjoncter le porte-monnaie**. <http://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2016/01/23/nancy-linky-fait-disjoncter-le-porte-monnaie>
- Par ailleurs, comme le dénonce l'association Next-up, nos factures vont aussi augmenter, car on en profitera pour **nous facturer, en plus de la puissance active facturée actuellement, la puissance réactive liée à nos consommations (l'on commence à nous facturer, non plus en kWh (KiloWattHeure) mais en kVAh (KiloVoltAmpèreHeure). Cela augmente nos factures** (Pour plus d'information, voir le site de Next Up Organisation ou chercher « Cos Phi » sur internet). Ce changement de repère brouille en plus les repères des gens quant à l'évolution de leurs consommations.

ILS VOUS DISENT...

MAIS EN FAIT...



- Les usagers des zones de test se plaignent de l'**absence de lisibilité du Linky** (consommations en kVAh plutôt qu'en euros), et disent qu'ils ne passent pas leur temps sur internet pour suivre leurs consommations. Il est prévu de fournir aux usagers **un boîtier supplémentaire (payant en France, fourni gratuitement en Angleterre par EDF à ses clients)**, à mettre dans son habitation pour mieux « suivre » ses consommations, et qui génèrera encore un peu plus d'ondes, puisqu'il **communiquera en WIFI avec le compteur... Il faut souscrire un abonnement pour suivre ses consommations, soit 42€ de plus par an**. Voir l'article du Parisien, « Les compteurs Linky seront finalement payants » du 21 juin 2011. <http://www.leparisien.fr/economie/les-compteurs-linky-seront-finalement-payants-21-06-2011-1501745.php>
- Etrangement aussi, l'UFC Que Choisir rapporte en 2011 les propos de **Jean-François QUINCHON, Directeur territorial d'ERDF Touraine**, où une phase de test était en cours, et qui aurait dit que **"Linky ne fait pas économiser un seul KiloWatt"**
- Propos rapportés par Next-Up : dans une note confidentielle, réitérée lors des assises de l'Énergie de Grenoble le 26 janvier 2011, **Philippe Van de Maele président de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ne s'encombre pas de précautions d'usages et plante un coup de poignard dans le dos d'ERDF et des businessmen en déclarant : "Ce compteur n'a rien d'intelligent. Il n'apporte rien en ce qui concerne la maîtrise de la demande d'électricité. Et son modèle économique n'est pas d'une clarté absolue"**.
- Et les compteurs vont rajouter à la consommation nationale : Propos Next up : **"Selon l'ADEME, 30 millions de compteurs communicants augmenteront la consommation nationale d'électricité de 0,3 à 0,4 térawattheures par an (TWh/an)..."**

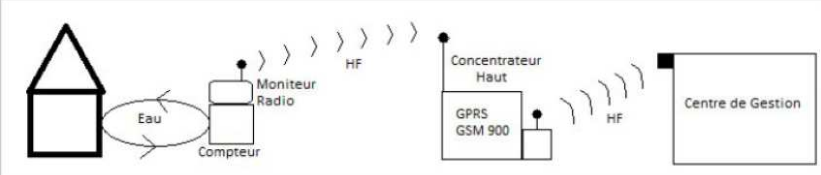
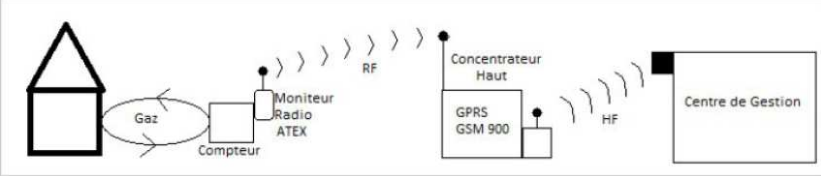
ILS VOUS DISENT...	MAIS EN FAIT...
<p>Linky vous permet de ne pas être facturé sur des estimations de consommation</p>	<p><u>On dirait qu'ils ne savent pas, à ERDF, GDF (pardon : Engie), etc... que le système d'auto-relève (ou relevé confiance) fonctionne déjà très bien depuis des années</u>, et que cela permet d'être toujours facturé au plus près de ses consommations...</p>
<p>Linky n'est pas un outil de surveillance et il est protégé contre les attaques</p> <p>"Seule la donnée globale de consommation du foyer est mesurée. Il est impossible de savoir si quelqu'un est dans le logement et quel appareil est utilisé à l'instant précis. De plus, les données appartiennent au client et ne peuvent être utilisées sans son accord. » <i>La Voix du Nord</i></p> <p><i>La Voix du Nord</i> : "Les clients verront la courbe détaillée de leur consommation transmise automatiquement à ERDF. Ces données personnelles seront strictement confidentielles. La protection de ces données est encadrée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Quant à un possible risque de piratage informatique, tout est crypté. Chaque compteur dispose d'une clé spécifique."</p>	<p>L'information de consommation étant transmise en temps réel, aux dires même d'ERDF, <u>toute variation de cette consommation sera suivie</u> (voir graphique de suivi consommation ci-dessous, transmis par Next-up).</p>  <p><u>Cette information pourra potentiellement être utilisée et transmise à des tiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de façon contrôlée, comme c'est déjà le cas aux USA (à des organismes d'état, police, et autres, mais aussi à des entreprises, moyennant finance : <ul style="list-style-type: none"> - Voir le documentaire « Take Back Your Power », - ou l'article « Smart Meter Data Shared Far and Wide » (= Informations des Compteurs Intelligents Largement Partagée), Septembre 2012, sur The Age IT Pro, par Vince Chadwick, - ou l'article sur les propos du Général David Petraeus : « CIA Chief : « We'll spy on you through your dishwasher » (= Chef de la CIA : Nous vous Espionnerons à Travers votre Lave-Vaisselle), 15/03/2012 par Spencer Ackerman, sur Danger Room. <p>Comme l'a montré un article paru sur le site Clubic le 12 janvier 2012, <u>deux hackers américains, qui ont pu pirater un compteur aux USA, ont pu « intercepter et modifier les informations transmises en utilisant leur propre routeur</u> » :</p>

ILS VOUS DISENT...	MAIS EN FAIT...
	<ul style="list-style-type: none"> - « en se rendant sur une page insuffisamment sécurisée d'un opérateur américain, ils ont découvert que ces compteurs relayaient de nombreuses données d'analyse très fines de la consommation électrique » - « En testant individuellement chaque appareil électronique de leur foyer, ils ont alors remarqué que chaque type d'appareil (réfrigérateur, écran TV...) possédait une signature électrique différente » - « la consommation électrique était bien analysée de manière très fine par le compteur (toutes les 2 secondes) » <p>http://www.clubic.com/reseau-informatique/securite-reseaux/actualite-469414-compteurs-linky-hackes.html</p> <ul style="list-style-type: none"> - ou de façon incontrôlée, par des cambrioneurs qui sauront si vous êtes là ou pas, ... <p>(Voir par exemple l'article de Politis : Linky, Le nouveau Compteur de Surveillance d'ERDF se met en place : http://www.politis.fr/LINKY-le-nouveau-compteur-de.28176.html)</p> <p>...puisque ces compteurs se révèlent piratables</p> <p>Pourquoi les compteurs Linky seraient-il plus sûrs que leurs homologues américains ou espagnols (en Espagne aussi, les compteurs ont été piratés - voir article ci-dessous), déjà piratés ? (http://www.01net.com/actualites/compteur-electrique-intelligent-quand-le-hacking-mene-au-black-out-general-628914.html)</p> <p>Nous croyons-nous plus fort en surveillance et cyberattaques / cyberprotection que les Américains, qui, par la bouche de James Woolsey, ancien Directeur de la CIA, disait sont inquiétude devant un système rendant le réseau électrique aussi vulnérable ? (Voir le film "Take Back Your Power")</p>
<p>Linky n'est pas intrusif</p>	<p>Le Journal de l'Environnement nous en apprend plus, on peut y lire : " ... les électriciens espèrent <u>pouvoir agir sur la consommation, notamment en coupant automatiquement durant une courte période les équipements électroménagers non vitaux (machine à laver, sèche-linge, notamment)</u>. 17/09/2010 – "Mais à Quoi Sert Donc Linky?"</p> <p>En Amérique du Nord, beaucoup d'appareils électriques sont déjà équipés de puces RFID (Radio Fréquence Identification), comme sur votre Carte Bleue maintenant, pour le paiement sans contact. Or, voyez ce qui se prépare en Amérique du Nord, et donc certainement chez nous ensuite, <u>comme projet de contrôle des appareils électriques par le compteur</u> :</p> <p>"Les compteurs nouvelle génération sont dotés de <u>deux antennes internes, aussi appelées puces ou « cartes de communication numérique cellulaire</u> .</p>

ILS VOUS DISENT...	MAIS EN FAIT...
	<ul style="list-style-type: none"> - La première reçoit et transmet les données de consommation sur la fréquence 915 mégahertz et communique avec des routeurs installés sur certains poteaux de distribution hydroquébécois et avec des bornes collectrices qui seront placées sur des équipements de télécommunication ou des édifices. - La seconde antenne, inutilisée jusqu'ici, permettra à cette infrastructure de mesurage avancée de communiquer sur la fréquence 2,4 gigahertz avec une puce installée dans les nouveaux appareils ménagers, par exemple afin de contrôler leur usage en période de pointe de la demande électrique." <p>Source : "Les compteurs intelligents rendraient intolérant aux champs électromagnétiques", La Maison du XXI^e siècle, Canada, 11/10/2012 - http://maisonsaine.ca/les-compteurs-intelligents-rendraient-intolerant-aux-champs-electromagnetiques/</p> <p>Même le journal Sud Ouest, nous informe des projets de contrôle à distance de nos appareils électriques : <u>quand on connaît les fragilités d'internet vis-à-vis du piratage, qui d'autre pourra aussi contrôler nos appareils électriques ?</u></p> <p>"Quant aux fournisseurs d'énergie, ils proposeront de nouvelles offres, avec des tarifs adaptés à la consommation à certaines heures et certains jours et la possibilité de piloter ses appareils ménagers plus facilement, en leur donnant par exemple l'ordre de s'activer ou se désactiver selon les heures et les besoins." <i>Sud Ouest</i></p>
<p>Linky est sûr et fiable :</p>	<p>On ne vous parle pas des pannes d'appareils qui sont rapportées dans les zones de test, y compris chez les commerçants dont c'est l'outil de travail. Voir le site Santepublique-édition.fr pour plus d'informations à ce sujet. A noter qu'Annie Lobé y précise <u>les changements apportés cette année aux conditions générales de vente d'ERDF qui rend ainsi beaucoup plus difficile une attribution de ces pannes à "leur" compteur.</u></p> <p>"Heureusement", comme les compteurs appartiennent aux collectivités locales, les usagers pourront toujours se retourner contre leur maire, surtout s'ils l'ont prévenu préalablement des dangers du Linky et lui ont demandé expressément de refuser ces compteurs... Hum ! Souhaitons ne pas avoir à en arriver là...</p> <p>On a signalé que ces compteurs peuvent prendre feu, comme ce qui s'est vu en Amérique du Nord (Etats-Unis : film "Take Back your Power", ou au Canada), ou encore en France, dans les zones de test (voir Site Santepublique-editions.fr) http://www.santepublique-editions.fr/objects/Linky-et-les-pannes-linky-et-les-incendies-diaporama-11-01-2016.pps</p> <p>Pour information : Les 105000 compteurs communicants de la société Landis + Gyr (société fabriquant les compteurs installés en ce moment en France) sont actuellement démontés au Saskatchewan (Canada), car ils prennent feu (8 incendies en 2 mois) – Il y a eu autant d'incendies en 2010 en France durant la phase de test, mais ERDF a dit que l'opération était "un succès"! (Bernard Lassus, le responsable Linky chez ERDF, a reconnu le samedi 16 janvier au matin sur RMC, qu'il y a eu aussi 8 incendie</p>

ILS VOUS DISENT...	MAIS EN FAIT...
	<p>en 2010-2011, durant la phase de test). Voir « « La Saskatchewan ordonne à SaskPower de reprendre tous ses compteurs intelligents », 30 Juillet 2014 http://ici.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2014/07/30/006-remplacement-compteurs-intelligents-saskpower.shtml</p> <p>On espère du moins que, techniquement, les compteurs installés actuellement fonctionnent mieux que ceux installés durant la période de test, car, comme le rapporte l'association Next Up : " Néanmoins et c'est un secret de polichinelle, l'installation des nouveaux compteurs est un fiasco, non seulement technologique, moins de 6 000 compteurs sur les 270 000 installés dans les zones tests de Lyon et d'Indre-et-Loire sont capables de transmettre correctement les données."</p> <p>Il n'y a pas qu'en France que ce système ne marche pas, par exemple, en Ontario, au Canada, la compagnie Hydro One abandonne le déploiement de 36 000 compteurs en zone rurale, après 5 ans d'essais infructueux dans la transmission des informations par micro-ondes. Voir l'article du National Post du 13 janvier 2016 : http://news.nationalpost.com/news/canada/astonishing-hydro-one-pulling-plug-on-36000-rural-smart-meters-after-years-of-complaints</p>
<p style="text-align: center;">Les compteurs appartiennent à ERDF, vous ne pouvez leur en refuser l'accès</p>	<p>Voir l'article suivant, http://www.humanite.fr/compteurs-linky-et-gazpar-les-communes-ont-leur-mot-dire-593478, qui indique :</p> <p>Stéphane Lhomme, conseiller municipal de Saint-Macaire : "Les compteurs appartiennent aux collectivités locales (communes, intercommunalités) qui les concèdent à ERDF. Beaucoup d'entre elles l'ignorent."</p> <p>Cette information est confirmée par Charles Antoine Gautier, chef du département Energie de la FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies). Dans un entretien à Maire Info, le journal de l'AMF (association des maires de France), dont on peut prendre connaissance ici http://www.maire-info.com il confirme que « les collectivités concédantes du réseau d'électricité sont propriétaires des compteurs actuels et des Linky qui commencent à se mettre en place. ERDF n'en est que le concessionnaire. »</p> <p>Le lien vers l'article de loi L322-4 du Code de l'Energie, créé par ordonnance N° 2011-504 du 9 mai 2011, indiquant que les collectivités territoriales sont propriétaires des compteurs : http://antennes31.org/pdf/Lettres_Linky/Article-L322-4.pdf</p>
<p>Linky est obligatoire</p> <p><i>La Voix du Nord :</i> "<u>La nouvelle machine, dite intelligente, est installée dans toute l'Europe.</u></p>	<p>Faux : l'Autriche, la Belgique, L'Allemagne n'ont pas décidé le déploiement forcé comme en France... preuve que, Directive Européenne ou pas, on peut choisir de mettre une limite à ce qui est potentiellement nuisible pour ses populations, ou pas. Et cela prouve que l'argument disant que Linky est indispensable pour gérer les productions d'énergies renouvelables ne tient pas, car l'Allemagne, qui va beaucoup plus loin que nous dans ce domaine, a choisi de ne pas déployer ces compteurs comme en France...</p>

ILS VOUS DISENT...	MAIS EN FAIT...
<p>L'installation de Linky dans 80 % des foyers, d'ici 2021, est une directive européenne. La pose est donc obligatoire. Si l'installation est obligatoire, la société Eiffage, responsable de la mise en place, ne peut pas entrer de force dans les maisons</p> <p>À Monchy-Cayeux, les indécis ont peur de rater une opportunité. « <i>Si on change d'avis dans quelques mois, viendrez-vous quand même installer le compteur ?</i> » Ce à quoi ERDF répond qu'il ne propose pas un service « à la carte ». Linky risque de passer son chemin pour de bon."</p> <p>France info donne des <u>infos contradictoires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> * "Le remplacement des anciens boîtiers est obligatoire, mais ERDF est obligé de vous en faire la demande par courrier. * Bon à savoir également, on peut s'opposer à l'installation de ce nouveau compteur et même revenir par la suite sur sa décision. « <p>Et également :</p> <ul style="list-style-type: none"> * « A Toulouse, 0,9% des abonnés ont refusé le compteur Linky, mais ERDF fait tout pour les convaincre. * Pour ce qui est des refus, ils ne sont finalement pas si nombreux que cela, 1,4% seulement ce qui n'est pas très significatif." » 	<p>On aimerait bien que "Linky passe son chemin pour de bon", comme le menacerait ERDF d'après ce journaliste de "La Voix du Nord"...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au Québec, où 9 millions de compteurs ont été installés, les plaintes de la population ont été telles qu'Hydro-Québec a dû proposer une option de retrait, qui est maintenant facturée 3 euros par mois. - Pour votre information : Pour la France, AgoraVox indique "une taxe assimilable à un racket est à l'étude par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), son montant est de 19 euro HT/mois" ceci pour compenser les frais engagés par ERDF pour le relevé "à pied" (manuel) du compteur de ceux qui ont refusé le Linky" (http://www.agoravox.tv/tribune-libre/article/nouveau-compteur-erdf-linky-la-51806) - En Californie, un démontage des compteurs communicants est en cours, suite à décisions de justice en 2011, après de très nombreuses plaintes de résidents malades, et ce, alors que la compagnie (PG&E) avait d'abord essayé de mettre en place le CPL en remplacement des hyperfréquences. Les effets sur la santé des gens ayant été aussi négatifs avec le CPL, la compagnie a été contrainte au démontage (Voir Site Next-Up organisation). - Toujours en Californie, de nombreux comtés ont passé des moratoires pour interdire l'installation de compteurs communicants. - En France aussi, un nombre grandissant de communes refusent ces compteurs, dont la liste d'inconvénients est longue comme le bras, comme : St Macaire et Le Barp (33), Varennes-sur-Seine (77), Premery (58), Lieuch (06), Varades (44)... <p>Aussi, les particuliers, en vertu du principe de précaution, sont tout à fait en droit de vouloir se protéger et de refuser ces compteurs, et si des Maires souhaitent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protéger la santé de leurs administrés, - se protéger eux-mêmes en termes de responsabilité, afin de ne pas s'exposer aux plaintes futures des usagers exposés à des problèmes de pannes et d'incendies, - et s'ils considèrent que, dans un contexte de coupures budgétaires sévères, il y aurait mieux à faire avec les deniers de la population, que de lui faire financer discrètement un nouvel équipement aussi dangereux qu'inutile, ils peuvent aller sur des sites comme, par exemple : http://refus.linky.gazpar.free.fr pour avoir des conseils sur la démarche à suivre afin de s'opposer officiellement à ces compteurs, (Sachant que, s'ils laissent faire, il y aura ensuite les futurs compteurs de gaz et d'eau, qui rayonneront des micro-ondes directement chez leurs administrés, et s'appuient aussi sur des antennes-relais supplémentaires dans les rues pour la transmission des consommations).

ILS VOUS DISENT...	MAIS EN FAIT...
	<p>2) Concernant les compteurs d'eau :</p>  <p>Le schéma ci-dessus explicite l'emploi d'un moniteur radio connecté au compteur. Les données sur la consommation d'eau du lieu de vie sont alors récupérées par le compteur et transmises via le moniteur radio par des émissions hyperfréquences (868 MégaHertz) vers un concentrateur haut. Ce dernier enregistrera les données par un système GPRS – GSM 900 et les transmettra vers un centre de gestion au gestionnaire d'eau, par des émissions hyperfréquences de type GSM 900 MégaHertz.</p> <p>3) Concernant les compteurs gaz :</p>  <p>Le schéma ci-dessus explicite l'emploi d'un moniteur radio ATEX (Antidéflagrant) connecté au compteur. Les données sur la consommation de gaz du lieu de vie sont alors récupérées par le compteur et transmises via le moniteur radio par des émissions radiofréquences (169 Mégahertz) vers un concentrateur haut. Ce dernier enregistrera les données par un système GPRS—GSM 900 et les transmettra vers le centre gestion GrDF, par des émissions hyperfréquences de type GSM 900 Mégahertz.</p>
<p>Vous serez prévenu de l'installation du Linky un mois avant</p>	<p><u>Information au 06 02 2016 :</u> De plus en plus de personnes signalent des installations sans qu'ils aient été prévenus (par lettre ou email) précédemment Le collectif « Je veux garder mon compteur » du 37 dénonce l'installation de nouveaux compteurs sur la commune de St Cyr-sur-Loire 37540, SANS QUE LES HABITANTS NE SOIENT PREVENUS ET CE, UN AN AVANT L'INSTALLATION ANNONCEE SUR LE SITE D'ERDF.</p>
<p>Il y a une pénalité si vous refusez</p>	<p>Non, la loi de transition énergétique ne prévoit pas d'amende si vous refusez ce compteur. Une amende de 1500 euros a été prévue pour les futurs compteurs d'eau chaude dans les immeubles à chauffage collectif, pour pouvoir individualiser le paiement du chauffage.</p>
<p>On peut vous couper l'électricité si vous refusez</p>	<p>Rien, absolument rien n'indique cela dans la loi, et cela ferait une très mauvaise presse à ERDF s'ils devaient recourir à ce genre de procédé. Non, ils essaient de "persuader" à coup de campagne de communication dans les médias, mais cela ne veut pas dire que des installateurs ne recourront pas à ce genre de message pour convaincre les personnes impressionnables et peu informées... comme c'est déjà constaté sur Foix. Des fournisseurs comme Direct Energie n'hésitent pas non plus à le laisser sous-entendre dans leur plaquette d'information, afin de faire peur aux usagers. L'édition du Parisien de début février est également très parlante, martelant que l'on n'a pas le droit de refuser...</p>

ILS VOUS DISENT...	MAIS EN FAIT...
	<p><u>Cependant, officiellement, la ligne d'ERDF est « pédagogique » :</u></p> <p>"Pour imposer Linky en Gironde, ERDF mise sur la persuasion" - Sud Ouest</p>
<p>Peu de gens refusent Linky</p> <p>"Ses atouts séduisent tous les foyers « D'habitude, les gens sont pressés de recevoir leur nouveau compteur. C'est la première fois que nous sommes confrontés à un tel cas. » La Voix du Nord "Pour ce qui est des refus, ils ne sont finalement pas si nombreux que cela, 1,4% seulement ce qui n'est pas très significatif." France Info</p>	<p>En 30 jours nous constatons que le nombre de refus officiels a doublé, actuellement le chiffre de 2 % doit être dépassé ce qui est énorme contrairement à ce que dit ERDF mais évidemment pas encore significatif, mais la montée du refus semble inexorable, au fur et à mesure que les gens seront informés. C'est bien ce que ERDF essaie d'éviter, avec cette campagne "d'information" massive dans les médias.</p> <p><u>Informations au 06/02 :</u></p> <p>Devant la montée importante du nombre de refus, les réactions d'ERDF se durcissent. Outre l'installation silencieuse dans certaines communes dont l'équipement n'était prévu qu'un an plus tard (exemple déjà cité précédemment, dans le 37) :</p> <p>Sur Foix, M. Oortal, d'ERDF, a donné pour instruction à l'entreprise chargée de l'installation, Centenero, de changer tous les compteurs accessibles, SANS TENIR COMPTE DES LETTRES RECOMMANDEES EXPRIMANT LE REFUS DES USAGERS. <u>Des personnes ont déjà vécu des scènes difficiles, où ils surprennent le technicien en train d'installer le Linky, après avoir déchiré la lettre recommandée de refus qui était scotchée sur le compteur analogique.</u></p> <p>On constate <u>le même phénomène à Marseille.</u></p> <p>Si ce genre de négation de la volonté des usagers se poursuit, des confrontations entre les usagers outrés et les installateurs sont fort à craindre.</p> <p>Certes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les installateurs sous-traitants reçoivent une prime pour chaque compteur posé - ils ont donc intérêt à en poser le plus possible - ERDF ne souhaite pas que ce mouvement de refus prenne de l'ampleur, et cherche à passer en force, mais ce genre de pratique pourrait lui faire une très mauvaise publicité, qui nuirait à son image de compagnie installant un appareil d'une technologie de pointe, sans danger, et dans l'intérêt de l'utilisateur...

ILS VOUS DISENT...	MAIS EN FAIT...
	<p>Donc, avis à ceux qui refusent ce nouveau compteur, que l'installation soit prévue chez eux maintenant ou plus tard (puisque'on a vu qu'ERDF décidait parfois accélérer le déploiement sans prévenir les usagers) :</p> <p>L'envoi dès maintenant de la lettre recommandée à ERDF, avec copie au Maire et à l'installateur, doit également être faite avec copie au président de la république, et présenter une photo du compteur, avec la lettre de refus scotchée dessus, et la mention que, si le compteur est changé contre votre volonté, vous les tiendrez pour pénalement responsables.</p> <p>Envoyez une copie à une association (Robin des Toits, Priartem, Next-Up, Santé Publique Editions, etc...) pour qu'un comptage des refus soit effectué « en toute transparence ».</p> <p>Il est probable que, si cette démarche légale n'est pas entendue par ERDF, l'étape suivante, pour les usagers dont la volonté est ainsi niée, soit de barricader leurs compteurs. Il pourrait y avoir également une action collective en justice, forcément très médiatisée. Qui a intérêt à ce que la situation dégénère ainsi ?</p> <p>D'autant que la possibilité d'une relève à pied est tout à fait envisagée : le fait que la Commission de Régulation de l'Energie ait fait cet automne une consultation publique concernant les tarifications de la relève à pied (qu'elle projette pour l'instant de faire payer le prix exorbitant de 19€ HT par mois) prouve bien que cette possibilité est à l'étude. Et si l'on se fie à l'exemple québécois, on voit que, à force de mobilisation, une population peut obtenir une option de retrait, avec des frais de relève à pied raisonnables (équivalent 3€ par mois).</p> <p>– Informations complémentaires :</p> <p>Associations :</p> <p>http://www.robindestoits.org http://www.santepublique-editions.fr/ http://www.next-up.org/France/Linky.php http://www.electrosensible.org/b2/index.php/nous-agissons/linky-fronde-citoyenne-preserve-sante</p> <p>Pages Facebook de collectifs anti-linky : https://www.facebook.com/antilinky Et https://www.facebook.com/StopAuCompteurLINKY/</p> <p>Pour les particuliers :</p> <p>Lettres de refus par les particuliers, quelques exemples sur : http://antennes31.org/lettres-types-linky/</p> <p>- Interpellation spécifique de François Hollande, en plus (pour recours possible contre l'état si problème ensuite) http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-a-envoyer-a-francois-hollande-linky-seul-RAR.doc</p> <p>Lettre d'alerte des Maires par les particuliers : http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-au-maire-RAR-soft.doc</p>

ILS VOUS DISENT...	MAIS EN FAIT...
	<p>Lettre d'alerte aux voisins : http://www.santepublique-editions.fr/objects/linky-lettre-aux-voisins.doc</p> <p>Pétition des administrés pour appuyer les démarches de refus du Maire : http://www.santepublique-editions.fr/objects/petition-Linky-maire.doc</p> <p>Pour les Maires :</p> <p>Informations : http://refus.linky.gazpar.free.fr (Site animé par Stéphane Lhomme, Conseiller Municipal de St-Macaire, 33)</p> <p>http://www.santepublique-editions.fr/Linky.html (Linky : ce que les villes doivent savoir)</p> <p>Modèle de Délibération Type pour le conseil municipal : http://refus.linky.gazpar.free.fr/modele-deliberation-anti-compteurs.pdf</p> <p>Suggestion de Lettre de refus des Maires sur leur commune : http://www.santepublique-editions.fr/objects/suggestion-pour-une-lettre-du-maire-a-ERDF-RAR.doc</p>